



PRÉFET DU GARD

Nîmes, le 30 DEC. 2020

Le Préfet

à

Liste des destinataires in fine

OBJET : Comité de suivi et d'information des anciens sites miniers et industriels de la Croix de Pallières.

Je vous informe que le prochain Comité de Suivi et d'Information (CSI) des anciens sites miniers et industriels de la Croix de Pallières aura lieu le :

***lundi 18 janvier à 15 heures
en visioconférence***

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Un point juridique sur le rendu des décisions du tribunal administratif de Nîmes à la suite des différents recours
- Point d'avancement des travaux de confortement de la digue UMICORE.
- Arrêté de mise en demeure du 16 décembre 2020 imposant une solution alternative pour le traitement des résidus du dépôt de l'Issart
- Solution alternative de traitement des haldes du GFA : point de retour d'expérience justifiant l'usage probant de géogrilles
- Recherche d'un autre accès aux haldes de la mine Joseph
- Réaménagement de la parcelle AC 80 cadastrée sur le territoire communal de Tornac
- Lancement de la procédure de création de secteurs d'information sur les sols

Je vous invite à y participer, à défaut de vous y faire représenter et vous précise que les modalités de connexion vous seront transmises ultérieurement.

le Préfet

Didier LAUGA